



## Collision à une intersection avec 1 stop

Par **Fantomette28**, le **16/09/2018** à **08:34**

Bonjour,

Mon fils a eu une collision à une intersection :

Lui voiture A venait d'une route en ligne droite et tournait à gauche.

L'autre conducteur en sens inverse avait un stop (seul stop de l'intersection.)

Les 2 véhicules se sont percutés à l'avant..avant aile droite pour A et avant aile gauche de B.

Qu'en pensez-vous ?

Ps : bien évidemment contrairement à l'affirmation de mon fils..l'autre conducteur affirme avoir "fait son stop".

Merci d'avance.

Par **LESEMAPHORE**, le **16/09/2018** à **08:41**

Bonjour

concernant les responsabilités civiles je n'en sais rien, mais pénalement c'est (est une infraction de classe 4.

Article R415-6 CR

A certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. **Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.**

Par **martin14**, le **16/09/2018** à **10:14**

Bonjour,

[citation]

?

Ps : bien évidemment contrairement à l'affirmation de mon fils..l'autre conducteur affirme avoir "fait son stop".

Merci d'avance.

[/citation]

Peu importe que B ait fait son stop ou pas ... faire son stop ne donne aucune priorité ...

Donc B est 100% responsable de l'accident ...

Par **Fantomette28**, le **16/09/2018** à **16:42**

Merci pour vos réponses qui me confortent dans mon avis, reste à espérer que les assurances valident cela

Par **janus2fr**, le **16/09/2018** à **23:22**

[citation] bien évidemment contrairement à l'affirmation de mon fils..l autre conducteur affirme avoir "fait son stop". [/citation]

Bonjour,

Si ce conducteur avait respecté la signalisation "stop", il n'y aurait pas eu d'accident ! Comme rappelé plus haut, cette signalisation impose l'arrêt et ne permet de redémarrer qu'après s'être assuré qu'il n'y a pas de véhicule qui arrive sur l'axe prioritaire.

Par **Visiteur**, le **17/09/2018** à **13:16**

Bonjour,

cependant attention comment a été rédigé le constat ?

Par **Fantomette28**, le **17/09/2018** à **13:27**

Bonjour,

Suite à la déclaration du sinistre mon assureur, après lecture du constat en a conclu que mon fils n'était pas responsable que la proximité d'un stop rendait l'autre conducteur responsable à 100 % .

Grenouille : mon fils a déclaré avoir mis son clignotant et tourné à gauche alors qu'un conducteur après avoir ralenti à l'approche du stop est passé sans s'arrêter.

L'autre conducteur a déclaré qu'il n'avait pas de clignotant, que lui avait fait son stop et que mon fils avait tourné vivement .

(La présence de 2 ralentisseurs dans la ligne droite rend difficile l'excès de vitesse

Par **Visiteur**, le **18/09/2018** à **09:03**

Le sTOP rend l'autre conducteur complètement responsable. Clignotant ou pas ! En fait, comme le dit Janus, l'accident démontre bien que le STOP n'a pas été respecté.